

# LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN FRANCE



## Deux types de formation professionnelle:

- La formation scolaire, délivrée par les lycées techniques et technologiques.
- La formation par alternance ou par apprentissage.

*D'une manière générale, le choix intervient en fin du cycle scolaire du collège, c'est-à-dire vers l'âge de 16 ans.*

- Dans les deux modes de formation, celle-ci comporte un enseignement des matières générales (français, mathématiques ...), et un enseignement technique lié directement à la formation choisie (menuiserie, cuisine...)
- Ce qui différencie ces deux formations, ce sont les conditions dans lesquelles elles sont dispensées.

➔ Si la formation est faite en lycée technique, elle est réalisée au sein même de l'établissement, avec des enseignants dépendant de celui-ci.

➔ Si la formation est faite par alternance ou par apprentissage, elle se réalise dans un Centre de Formation pour la partie théorique générale et technique, et au sein d'une entreprise pour la partie pratique.

*Le suivi de l'apprenti est fait conjointement par un formateur du CFA et un tuteur choisi au sein de l'entreprise, qu'on appelle maître de stage.*

Dans les deux cas, le statut du jeune en formation est différent :

- S'il est formé en lycée, il est sous statut scolaire.
- S'il reçoit une formation par alternance, il est lié à l'entreprise par un contrat d'apprentissage, dont les termes et conditions sont régies par le code du travail. Il a un statut de salarié de l'entreprise.

Ainsi durant sa période de formation, l'apprenti va percevoir un salaire qui varie au fil du temps passé et qui représente une part du salaire minimum: 35 % le premier semestre, puis 45 % le deuxième, et ainsi de suite.

*Cela n'est pas le cas pour le jeune sous statut scolaire.*



## Les niveaux de formation

- ➔ La formation professionnelle initiale permet d'acquérir plusieurs niveaux de formation, qu'elle se déroule sous statut scolaire ou par alternance.
- ➔ Le premier niveau est celui du CAP (certificat d'aptitude à la profession), qui s'effectue en deux années à l'issue du collège.
- ➔ Le second niveau est celui du baccalauréat professionnel, qui équivaut à la fin des études secondaires.

**Ensuite, d'autres diplômes de niveau supérieur peuvent être préparés et obtenus :**

- B.T.S. (brevet de technicien supérieur)
- Licence professionnelle
- Diplôme d'ingénieur

*Toutes ces formations peuvent être faites soit sous statut scolaire, soit dans le cadre de l'alternance.*

*Au cours de la formation le statut du jeune peut changer.*

# Avantages et inconvénients

- Il n'est pas discutable que l'intérêt de disposer de deux dispositifs de formation est de donner aux jeunes la possibilité d'opter pour un mode de formation qui correspond le mieux à leurs attentes.
- La difficulté majeure à laquelle nous sommes tous confrontés aujourd'hui résulte de la situation économique de nos pays.
- Eu égard à la conjoncture, les entreprises rencontrent des difficultés pour embaucher de nouveaux apprentis.